

[François] cassagne [=C a s s a i g n e], Je suis persuadé que nous trouverons l'ocasion de vous envoyer bientot des hommes Je croy que Cet expedient sera mesme bon, et convenable soit que vous leuviez pour la france ou pour l'espagne, il y a apparence que j'auré toujours bonne part au deserteurs qui se rendront a l'armé ou ie seray.

depuis ma derniere escrite J'ay eu le temps d'envoyer chercher le S.^r P o r r y pour luy parler de la debte que le capitaine M o n d i n i doit au S.^r [Kaspar?] H e s s [dem Postmeister von Zürich?] comme le dit mondini habitte au vilage de lavolta [=Volta Mantovana] occupé encore a present par les ennemis [spez. die Oesterreicher gemeint] et distant a 12 mils de cette ville Je ne saurois flatter le S.^r hess si ie pouré parvenir a le faire payer de sa debte ou non, vous pouvé Cependant l'assurrer que Je ne negligéré rien pour luy rendre ce service et que Je remettré ausy la lettre que vous m'avés envoyé de luy au s.^r porri

mon aymable et tres digne general [Jean-Baptiste-René de Froulay] le Comte de T e s s é [- Tessé war damals Lieutenant-général -] est presque guery de sa contusion ainsy que M.^r son fils [Oberst René-Mans de Froulay, Comte de T e s s é], nous avons perdu par la faute des chirurgien d'une blessure assé legere a la jambe [Georges-Henri d'Amboise] le comte de C l e r m o n t - S a i n t - A i g n a n] qui a esté fait marechal de camp a la derniere promotion [- Brevet vom 29. Januar 1702 -]. adieu mon cher cousin ie vous embrasse tres tendrement avec toute la famille et nos amis mandes a ... vostre frere l'abbé [von Rheinau, G e r o l d II. Zurlauben] en responce de sa lettre que J'envoyere ordre au regiment de donner le congé qu'il desire".

1) s. hiezu das Zurlauben bezüglichliche Register bei Meier/Zurlaubiana "Bibliographie" 29 Nr. 6

2) s. Affaires de Guerre 135-141

3) s. ebenda 145-148

4) s. ebenda 150-162

Original - AH 64, 396-399

152

1701 Juni 13., Paris

A

SCHREIBEN [VOM MARECHAL DE CAMP BEAT JAKOB ZURLAUBEN AN BEAT JAKOB II. ZURLAUBEN]

"Quoy que ie n'ay pas le temps de respondre a toutes vos lettres, neantmoins ie suis bien aise de vous en aviser la reception et pour vous dire Mon cher

cousin que j'ay eü une ordonence de 1200 L pour les fraix des vos voyages que j'espere de toucher en peu et que ie remettery aussitost au S^r G o y ie vous manderoy aussi la response qu'il faudra faire au Comte de fouqre [=F u g g e r]¹.

J'ay receu la lettre des Messeigneurs [wohl Ammann und Rat von Stadt und Amt Zug gemeint] ie vous prie de leurs dire que mon frere [B e a t H e i n- r i c h J o s e f Zurlauben] m'assure d'estre bien disposé mais que l'equi- page qu'il vienne de faire [- Beat Heinrich Josef war Gardehptm. -] pour la guerre [den Frankreich an der Seite Spaniens im speziellen gegen Oesterreich führte -] merite quelque consideration

Vous seréz sans doubte surpris d'apprendre que le Roy [L u d w i g XIV.] a nommé avant hier au soir [d.h. am 11. Juni!]² mon amy [den Maréchal de camp Franz Lorenz] G r e d e r et moy pour aller servir en Jtalie avec ordre de nous y rendre incessement sans quoy ie vous assure que ie me seray fais un vray plaisir par rapport a vous de passer par la suis[s]e, vo[i]la une occas- sion d'une terrible despense pour moy estant obligé de vendre icy mon equi- page qui consistoit en charretre[!] surtout et grands chevaux de carosse qui ne sont nullement propres pour ce pays la, de faire un nouveau a lion et d'en- voyer mes chevaux de main qui auront plus de 200 lieux a faire, ce qui me mette absolument hors d'estat d'achever de payer le billiet de M^r [Johann Ul- rich] D o r e r de 1833 L pour le present sur lequel j'ay desia payé mil livres au S^r goy et auquel j'auray entierement satisfait sans ma destiné, com- me la part de ... dorer ne se monte qu'environ a douze cent livres, il me doibt encore mil livres pour le billiet de son fils [Beat Kaspar Anton? D o- r e r]³ qui se monte a 2200 L et pour evitter que ie ne luy fasse aussi payer des interests a mon tour, il deveroit bien payer les 838 L restants pour moy, ainsi le billiet echeü se trouvera payé, et ie tacheray de faire honneur a l'autre dans son temps.

ie vous manderoy le iours de mon depart afin que vous me donniez souvent de vos nouvelles a Milan et de celles du pays, ie ne doubte point que ma destiné ne fasse du bruiet en suisse ...

a l'eguard de la [A n n a M a r i a] t h e r e s e [Zurlauben] si elle ne veut point changer, il n'a qu'a l'abandonner.

ie peu vous dire avec verité que le Roy nous a dit hier a tous les deux [wohl Greder und Zurlauben gemeint] des choses tres honestes sur nostre destiné."

1) vgl. AH 22/105 bzw. 23/140

2) Pinard/Chronologie IV 543 bzw. 455

3) s. AH 114, 83

Original - AH 64, 400-401

153

1728 Juni 24., Zug

A

SCHREIBEN VON [BEAT LUDWIG] ZURLAUBEN [AN GARDEHPTM. BEAT FRANZ
PLAZIDUS ZURLAUBEN]

"Voicy une specification de la depense¹ que j'ay eû avec mon fils [B e a t F i d e l Zurlauben] touchant les deux voiage [nach Colmar, wo Beat Fidel Studien obliegen sollte] que j'ay fait avec lui, sur quoy j'espere que vous ne demanderois pas mon dommage. j'aurois souhaité ... qu'il aurois[!] pût rester a colmar, mais comme il n'a pas pû endurer, et que la maladie du pais l'a pris j'estois plus fâché que vous, de le reprendre chés moy. mon frere l'abbée [B e a t J a k o b A n t o n Zurlauben] m'a aussi montré une des vos lettres, dans laquelle vous lui mandé, que vous trouviés bon que je mette mon fils dans un endroit a quatre ou cinq lieux de Zug, afin qu'il s'accoutume ensuite peu a peu, je suis aussi de vostre sentiment, mais comme il n'est pas encore entierement retablie de sa maladie j'espere que vous [gardiez] encore quelque tems un peu la patience jusques a ceque il est en estat. il est arrivée aussi un des ses fils de mr. le Capit.^e Landtwing [- vermutlich handelt es sich dabei um den am 22. Juni 1717! geborenen Georg Felix Beat Kaspar L a n d t w i n g, den Sohn des Johann Franz L a n d t w i n g und der M a r i a E l i s a b e t h E s t h e r Zurlauben] lequel est des quatres ans[!] [- Beat Fidel Zurlauben wurde 1720 geboren -] plus agé que le mien, dont il n'a pas voulû rester davantage, C'est pourquoy vous voies par la que mon fils a esté encore trop jeune garçon pour l'envoier quelque part, en attendant des vos cheres nouvelles ma femme [Maria Anna B u r t z v o n S e e t h a l] et moy avons l'honneur d'assurer nos respects a Madame de Zurlauben [=Marie-Florimonde de P i n c h è n e, die Gattin des Gardehauptmanns] comme a vous ...".

1) s. AH 57/64

Original - AH 64, 402-403 - Blatt 403^V leerV
371